

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équitation Question écrite n° 71793

Texte de la question

M. Jacques Remiller souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le sujet du retrait d'agrément à la Fédération française d'équitation (FFE). Etant député d'une circonscription qui compte plus d'une dizaine de centres équestres, et donc un nombre important de licenciés FFE, il souhaiterait savoir quelles conséquences concrètes le retrait d'agrément à la FFE va avoir pour les cavaliers et clubs licenciés, que ce soit en ce qui concerne l'assurance, qui va de pair avec la licence, mais aussi les compétitions officielles, ainsi que les diplômes fédéraux (galops, ATE...). Il souhaiterait également savoir quelles mesures il compte prendre pour permettre à la situation conflictuelle que connaît la FFE actuellement de se résorber.

Données clés

Auteur: M. Jacques Remiller

Circonscription: Isère (8e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 71793

Rubrique: Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7521